

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET ACCOMPAGNEMENT PAR LE LAB REGIONAL DE LA PARTICIPATION Région Occitanie – Février 2023

Selon l'INSEE, l'Occitanie est la quatrième région la plus pauvre de France, elle est marquée par une grande diversité de territoires et de situations, ce qui appelle à des réponses spécifiques dans la lutte contre la pauvreté.

CONTEXTE

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté est une politique publique qui, notamment, prend appui sur l'innovation sociale pour accompagner la transformation des pratiques professionnelles. Cependant, l'une des difficultés relevées pour mener à bien cette politique publique reste, en ce début 2023, la participation effective des personnes concernées à sa construction. Afin d'encourager cette participation dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et du futur pacte des solidarités, le Commissaire de la région Occitanie lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dont l'objet est **d'accompagner deux acteurs de la lutte contre la pauvreté, dans la transformation des pratiques d'interventions sociales avec et pour les personnes concernées.**

OBJECTIF

Cet AMI permettra à deux acteurs de la lutte contre la pauvreté – un acteur du champ associatif et un acteur public ou chargé d'une mission de service public – dans deux territoires distincts, de **bénéficier d'un accompagnement pour la co-construction de réponses mieux adaptées aux besoins des personnes concernées dans le cadre d'un « Lab Régional de la Participation »**. Toute action peut donner lieu à un Lab, qu'il s'agisse d'une réécriture de formulaire, de la modernisation de l'accueil dans un service public, de modalités d'accompagnement des publics, d'une action de formation des professionnels, d'un processus d'instruction de dossier, etc.

L'ACCOMPAGNEMENT EN MODE LAB

L'accompagnement à la co-construction des nouvelles réponses en mode « Lab » engage la structure dans un travail collaboratif, sur une période de 4 à 5 mois. Cet accompagnement sera réalisé par Coopésia, coopérative de stratégies d'innovation sociale (www.coopesia.com).

Le travail en mode Lab consiste, à partir d'une problématique identifiée et partagée par les acteurs et les personnes concernées, à co-construire une réponse innovante, adaptée et cohérente avec les besoins et les ressources des personnes concernées et des acteurs.

Le travail en mode Lab nécessite de réunir des personnes en situation de pauvreté concernées par la problématique aux côtés des acteurs en charge de l'action ciblée, durant 3 à 4 sessions de travail, afin de poser un objectif de transformation puis d'idéation et enfin de co-écriture de nouvelles réponses plus adaptées.

L'organisation du Lab se fera selon les logiques suivantes :

- ✓ Logique centrée sur les personnes concernées : Coordonner voire mutualiser les interventions/dispositifs pour assurer un accompagnement global, intégré et facilité des personnes.
- ✓ Logique d'investissement social : Construire des réponses en intervenant de façon précoce et ajustée, pour prévenir le recours aux dispositifs les plus lourds/coûteux (par exemple le recours aux minimas sociaux) comme le non-recours lié aux barrières visibles ou invisibles à l'accès au service.
- ✓ Logique de design de service public (notamment via les outils numériques) : Simplifier les process et les procédures, optimiser les coûts de gestion, fluidifier la transmission d'informations, mutualiser les données, rendre l'accès au service accessible et attrayant.

Le travail en mode Lab doit permettre d'aboutir à la co-construction d'une réponse (sous forme de fiche-action) qui devra dans un second temps faire l'objet d'une expérimentation, avec retour d'expérience au Commissaire en vue de capitalisation de la bonne pratique et évaluation des difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Sont éligibles à cet AMI, toutes les structures associatives et tous les acteurs publics ou chargés d'une mission de service public, agissant dans le champ de la prévention et de la lutte contre la pauvreté (au sens des objectifs et enjeux de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté) :

- sensibles à la question de la participation des personnes concernées à la définition de réponses à leurs besoins,
- en capacité de mobiliser ces personnes,
- prenant l'engagement formel de conduire l'expérimentation jusqu'à son terme,
- et ayant explicité leur motivation, dans le dossier de candidature relatif à cet AMI, avant le 31 mars 2023 à 18h00.

L'ENGAGEMENT DES ACTEURS RETENUS

Les candidats auront identifié une problématique liée à l'accompagnement des personnes concernées et partagée avec ces personnes. Les candidats s'engageront à agir sur cette problématique dans une logique Lab telle que précisée ci-dessus.

Les candidats devront être en mesure de mobiliser un groupe de travail constitué de personnes volontaires pour agir sur la problématique repérée. Ce groupe de travail devra être constitué d'acteurs concernés (6 à 8 professionnels ou bénévoles, dont au moins la moitié internes à la structure candidate, de tous niveaux hiérarchiques, les partenaires éventuels représentant les autres professionnels ou bénévoles impliqués) et de bénéficiaires (6 à 8) et devra se mobiliser au cours de 3 à 4 séances de travail (environ une fois/mois).

- ✓ D'avril à juillet pour l'acteur public ou chargé d'une mission de service public ;
- ✓ De septembre à décembre pour l'acteur associatif chargé d'une mission d'intérêt général en lien direct avec la lutte contre la pauvreté.

Concernant la participation des personnes concernées : Les frais engagés par les personnes concernées pour leur participation aux séances de travail seront pris en charge.

CRITERES DE SELECTION

Pour candidater, les structures devront préciser, dans le dossier de candidature, leur motivation à participer au Lab notamment au regard des éléments suivants :

- L'engagement de la structure dans la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte contre la pauvreté sur son territoire ;
- L'identification préalable d'une ou plusieurs problématiques dans ses pratiques, partagées par les acteurs de la structure (et partenaires éventuels) et les personnes concernées ;
- La volonté de s'engager dans la durée dans la transformation des pratiques, volonté politique (engagement de l'exécutif et de la direction) et opérationnelle (volonté des acteurs) ;
- La capacité à mobiliser des acteurs (6 à 8) et un groupe de personnes concernées, représentatif de la diversité des situations abordées (6 à 8) au cours de 3 à 4 séances de travail ;
- L'intérêt pour la participation des personnes concernées à la dynamique de transformation des pratiques ;
- La capacité/volonté à mettre en œuvre le projet de transformation.

Sont admises à postuler des institutions ayant une expérience antérieure de participation des personnes concernées, comme celles n'ayant pas d'expérience antérieure. Dans les deux cas, les institutions candidates auront à motiver leur engagement et justifier, le cas échéant, leur expérience antérieure et ses résultats.

CALENDRIER

Lancement de l'AMI	06 février 2023
Date limite de dépôt des candidatures	31 mars 2023
Sélection des candidats	06 avril 2023
Début des travaux Lab 1 : collectivité	Mi-avril 2023
Début des travaux Lab 2 : association	Mi-septembre 2023

CONTACTS RESSOURCES POUR REpondre A L'AMI

La coopérative Coopésia, chargée par le Commissaire à la lutte contre la pauvreté en région Occitanie, d'accompagner le déploiement du Lab sera votre contact, à l'adresse e-mail suivante : contact@coopesia.com, pour :

- **Répondre aux questions que vous vous posez** concernant cet AMI, **jusqu'au 24 mars 2023**, avec pour objet du mail « question AMI » ;
- **Déposer vos dossiers de candidature, jusqu'au 31 mars à 18h00**, avec pour objet du mail « candidature AMI ».